UNJSPF BULLETIN D'INFORMATION

Caisse Commune des pensions du personnel des Nations Unies Décembre 2016

DÉCLARATION

La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies se félicite du projet de résolution de l'Assemblée générale

Le Président de la soixante-troisième session du Comité mixte et la direction de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies se félicitent du projet de résolution du 13 décembre 2016 déposé par le Président de la cinquième Commission auprès de l'Assemblée générale. Il est prévu que la résolution soit adoptée d'ici la fin de l'année.

La Caisse est un organisme interorganisations administré, conformément à ses statuts et à ses règlements, par son Comité mixte. La gestion de ses avoirs relève de la responsabilité fiduciaire du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui nomme son représentant pour les investissements de la Caisse. Les avoirs et engagements de cette dernière sont administrés séparément de ceux du Secrétariat de l'Organisation. Le Comité mixte est responsable des questions administratives et d'autres règles de la Caisse et présente des rapports à l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale est chargée, conformément à la structure de gouvernance de la Caisse, d'examiner la situation financière de cette dernière, y compris le rendement des investissements, et d'en assurer le suivi, d'approuver les modifications recommandées concernant les règlements et le système d'ajustement des pensions de la Caisse, et d'approuver son budget.

Chaque année impaire, le Comité mixte soumet à l'approbation de l'Assemblée générale un budget de fonctionnement biennal. Les années paires, comme ce fut le cas en 2016, il examine un large éventail de questions liées à l'évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse et l'administration de celle-ci, et formule des recommandations concernant, entre autres, des modifications relatives au Règlement.

Le projet de résolution de l'Assemblée générale de cette année (A/C.5/71/L.6) prend en compte toutes les recommandations que la soixante-troisième session du Comité mixte a énoncées dans son rapport [(« Rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies » (A/71/9)]. L'Assemblée générale a approuvé les recommandations de modifications au Règlement de la Caisse, notamment à l'article 24 (« Restitution d'une période d'affiliation antérieure ») et à l'article 41 (« examen médical »). Elle a en outre approuvé une modification concernant le système d'ajustement des pensions (paragraphe 26).

Exceptionnellement pour une année où il n'est pas soumis de budget (2016), le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'autoriser l'allocation de ressources supplémentaires à la Caisse afin de faire face à l'augmentation du nombre de cessations de service, qui coïncide avec la mise en œuvre du nouveau système PGI (le Système intégré d'administration des pensions ou « SIAP »), qui a entraîné un retard dans le versement des premières prestations de retraite.

À cet égard, le Président de la soixante-troisième session du Comité mixte, M. Vladimir Yossifov, s'est dit déçu de voir que la cinquième Commission n'a pas pleinement reconnu le caractère urgent de la recommandation du Comité concernant la création de nouveaux postes temporaires afin de remédier à la situation critique due à la mise en œuvre et à la stabilisation du SIAP, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de cessations de service.

Au cours de sa soixante-troisième session, tenue en juillet dernier à l'Agence internationale de l'énergie atomique, à Vienne, le Comité a estimé que les circonstances extraordinaires méritaient une réponse extraordinaire. C'est pourquoi il a décidé d'adopter plusieurs mesures (on trouvera plus de détails à ce sujet dans le rapport du Comité à l'Assemblée générale) et a également demandé des ressources additionnelles pour la création de postes supplémentaires dans une année où il n'est pas soumis de budget.

La Caisse est ravie de voir que, dans sa résolution, l'Assemblée générale se félicite de la réussite de la mise en service du Système intégré d'administration des pensions ; elle accueille avec satisfaction l'étude réalisée par le secrétariat de la Caisse, en coopération avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations affiliées et invite les chefs de secrétariat des organisations affiliées à prendre les mesures appropriées pour éviter les retards dans les paiements des fonctionnaires retraités.

Idées fausses

Dans le cadre de son Règlement administratif et conformément à la structure de gouvernance de la Caisse, le Comité mixte a approuvé les règles de gestion financière de cette dernière lors de sa soixante-troisième session. Comme il est indiqué ci-dessus, l'Assemblée générale n'a aucun rôle à jouer dans l'acceptation ou l'approbation du règlement administratif de la Caisse, décision qui revient au Comité mixte. L'Assemblée générale a approuvé en 2014 une modification à l'article 4 du Règlement de la Caisse portant sur ces règles de gestion financière, que l'Assemblée générale a également accueillies avec satisfaction.

Dans sa résolution, l'Assemblée générale a confirmé ce que le Comité a déclaré dans son rapport et, conformément aux nouvelles règles de gestion financière, elle a confirmé en outre que le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU continuaient de couvrir les services administratifs assurés par le Secrétariat de l'Organisation pour la Caisse, dans des domaines liés aux achats, à la gestion du matériel et aux audits internes et externes (services d'audit interne assurés par le Bureau des services de contrôle interne).

Puisque l'Administrateur de la Caisse travaille sous l'autorité du Comité mixte, ce dernier n'aurait jamais demandé à l'Assemblée générale d'approuver l'évaluation de l'Administrateur. L'Assemblée générale ou son organe subsidiaire (dans ce cas, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) aurait tout simplement pris note de l'évaluation du Comité (voir citation ci-dessous).

« Le Comité mixte, dans le rapport sur les travaux de sa soixante-troisième session, a pris note de l'évaluation de la performance de l'Administrateur effectuée par le groupe d'évaluation, dont il a approuvé les conclusions et recommandations, relevant notamment l'efficacité et les bons résultats d'ensemble de l'Administrateur, et le fait que sa reconduction permettrait d'assurer la continuité indispensable des programmes déjà engagés et la nécessaire préservation de la mémoire institutionnelle ».

Paragraphe 19, Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/621)

La Caisse se félicite également du fait que cette résolution a convaincu les détracteurs que la Caisse des pensions ne se détachera pas de l'Organisation des Nations Unies (« privatisation ») et qu'elle continuera d'utiliser le dispositif prévu par l'ONU, qui comprend le Bureau des services de contrôle interne, pour assurer ses services administratifs, comme il est souligné dans la résolution. Le Comité a réitéré ce fait pendant un certain nombre d'années.

Conclusion

La direction de la Caisse et le Comité mixte sont heureux de constater que le secrétariat traite en cette fin d'année 2016 le plus grand nombre de dossiers jamais enregistrés : plus de 1 400 dossiers en moyenne par mois contre 800 dossiers début 2015. À ce rythme, la Caisse devrait être en mesure de traiter de nouveaux dossiers de cessation de service au cours des quatre premières semaines de 2017.

« Comme l'a fait remarquer l'Assemblée générale, 2016 fut une année de transition pour la Caisse. Trop de retard s'est accumulé ; le Comité et l'Assemblée générale reconnaissent ce fait. Nous sommes entrés dans une nouvelle phase : le nouveau système SIAP est opérationnel, de nouveaux services sont disponibles et la Caisse s'efforce de rationaliser un certain nombre de mesures », a déclaré le président, M. Yossifov.

La Caisse se félicite de l'intérêt constant des participants et des retraités et invite toutes les parties concernées à lire les documents relatifs à ce rapport et à contacter la Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux, les comités locaux des pensions du personnel ou le secrétariat de la Caisse à New York ou à Genève, s'ils ont des questions. On trouvera des informations précises et complètes sur la Caisse et ses activités dans les documents susmentionnés et sur le site Web de la Caisse.

New York, le 21 décembre 2016

NEWSLETTER

Productivité et efficience renforcée

En novembre, la Caisse a traité 1 492 dossiers de cessation de service. À la fin du mois, 485 dossiers recevables étaient en attente de traitement. Soixante-huit pour cent des dossiers reçus en décembre ont été traités pendant ce même mois.

NOMBRE DE DOSSIERS RECEVABLES EN ATTENTE DE PAIEMENT AU 1 NOVEMBRE 2016	673
NOUVEAUX DOSSIERS DE RETRAITE REÇU EN NOVEMBRE 2016	1,304
* RÉDUCTION DU NOMBRE DE DOSSIERS AU MOIS DE NOVEMBRE	1,492
NOMBRE DE DOSSIERS RECEVABLES EN ATTENTE DE PAIEMENT AU 1 DÉCEMBRE 2016	485

* 50% EN PLUS QUE LA MOYENNE MENSUELLE SUR 10 ANS

Si la Caisse a continué de recevoir entre 40 à 50 % de dossiers en plus chaque mois, ce qui est supérieur à la moyenne sur dix ans (1 304 en novembre), elle a néanmoins pu accroître sa productivité et son efficience avec l'appui d'une équipe spéciale récemment créée.

Au cours des six derniers mois, la Caisse a traité en moyenne 1 300 dossiers par mois.

Cas urgents

Veuillez nous contacter à l'adresse woodyear@unjspf.org pour nous informer de tout dossier en suspens concernant un nouveau retraité ou le conjoint survivant d'un retraité, ou pour tout autre problème urgent.

Révélation des résultats de l'étude

Dans le cadre de l'étude que la Caisse et certaines de ses organisations affiliées, notamment l'Organisation des Nations Unies, mènent de bout en bout, il est notamment ressorti qu'il était possible de revoir la manière dont les documents sont soumis, de sorte à réduire globalement le délai de réception des prestations de cessation de service des participants.

Dernières nouvelles sur le portail en libre-service

Fin août 2016, la Caisse a mis en ligne un portail en libre-service. Grâce à ce nouvel outil novateur, les membres de la Caisse peuvent consulter leur compte en temps réel. Au cours des quatre premiers mois, près de 60 000 participants, retraités et bénéficiaires ont créé leur propre accès personnel (http://mss.unjspf.org/). La Caisse

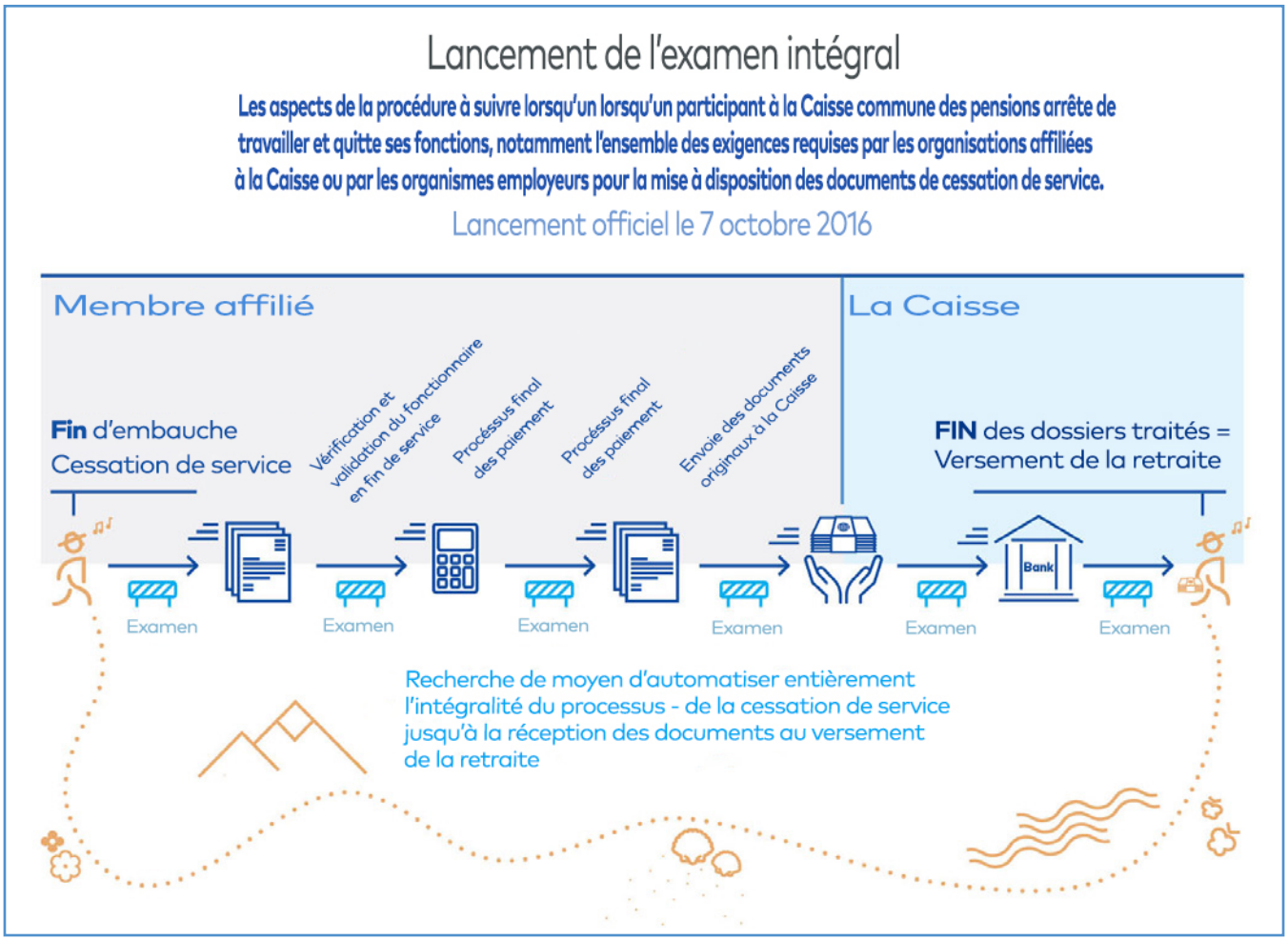

demande à tous ses participants de s'y inscrire et, en particulier, recommande aux fonctionnaires qui quitteront bientôt leur organisme employeur d'utiliser leur email personnel pour qu'elle puisse les contacter lorsque leur adresse électronique professionnelle ne sera plus fonctionnelle.

La chaîne YouTube de la Caisse connaît un franc succès

Dans le cadre de ses efforts visant à présenter son fonctionnement et ses activités aux participants, aux retraités, aux bénéficiaires et à ses partenaires, et à élaborer des tutoriels vidéo, la Caisse a créé une page YouTube disponible à l'adresse suivante : https://www.youtube.com/channel/UCIYus2lXTS2fV-wnDjOnbaQ

Le tutoriel vidéo sur la création d'un compte libre-service a été visualisé plus de 19 000 fois et les autres vidéos publiées sur la page ont atteint plus de 56 500 vues.

Réunions générales de 2016

En 2016, la Caisse a franchi un nouveau seuil en ayant tenu le plus grand nombre de réunions générales en un an depuis sa création. Trois réunions ont eu lieu : une à Vienne (ONUV) en juillet, une à Genève (ONUG) au début du mois de décembre et une troisième au Siège de l'Organisation, pendant la deuxième semaine de décembre. La réunion organisée à Vienne a rassemblé beaucoup de participants, contrairement à celles de Genève et de New York. Les participants, les retraités et les bénéficiaires ont été invités à toutes les réunions.

Le Président de la soixante-troisième session du Comité mixte et l'Administrateur de la Caisse ont participé aux trois réunions tandis que la Représentante du Secrétaire général a pris part aux réunions tenues à Vienne et à New York. Le Chef de la Division de la gestion des investissements a quant à lui assisté à la réunion à Genève.

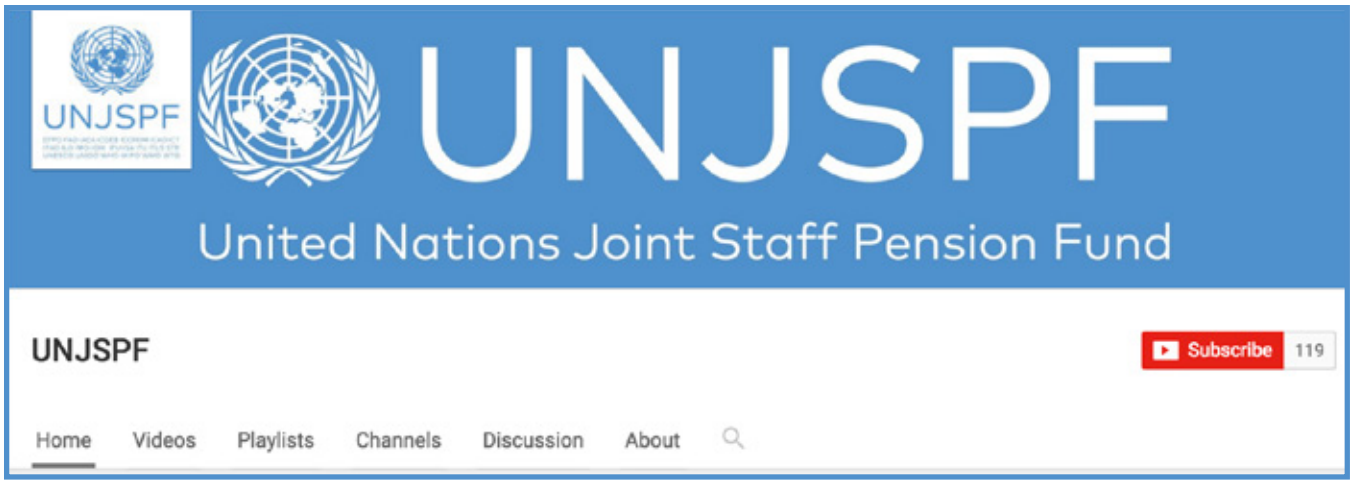

Ces réunions d'information visaient à répondre à un maximum de questions concernant la Caisse et à permettre à la direction du Comité mixte et de la Caisse de faire directement part de certaines observations.

Informations de dernière heure

Le Rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/71/9), publié à l'issue de sa soixante-troisième session (14-22 juillet 2016), a été publié à New York le 25 octobre 2016. Long de 98 pages et de 127 pages d'annexes (18 au total), ce rapport complet et fiable est disponible sur le site Web de la Caisse (unjspf.org) et sur le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU. Nous vous

Service en ligne

Le service en ligne de la Caisse est devenu opérationnel depuis fin août 2016. Ce nouveau service permet l'accès au compte de retraite des membres de la Caisse. Les membres peuvent maintenant créer leur propre accès personnel. Nos retraités et bénéficiaires, en accédant au site, pourront vérifier si leur certificat d'ayant droit est arrivé à la Caisse et aussi l'accès à d'autres services. Nos participants pourront vérifier leur Relevé Annuel 2015 qui se nomme maintenant le Relevé de Pension. Les nouveaux comptes sont mieux sécurisés et font partie du Système Intégré d'Administration des pensions ou SIAP qui est devenu opérationnel en 2015. Pour des raisons de sécurité et l'augmentation de la population des membres de la Caisse ayant atteint presque 200 000 personnes, un nouveau numéro d'identification unique (UID) a été créé pour tous les individus se trouvant dans la base de données de la Caisse, comprenant les participants actifs, retraités et autre bénéficiaires, y compris les dépendants. Veuillez prendre en compte que ce numéro, qui sera utilisé tout au long de la durée d'une prestation, sera aussi demandé pour pouvoir obtenir l'accès au nouveau service en ligne. Ce numéro unique d'identification (UID) remplacera les 2 anciens numéros d'identification (par ex., numéro de pension et numéro de retraité) actuellement en cours d'utilisation. Le numéro d'identification unique comprend (UID) 9 chiffres. En mai et septembre 2016, ces numéros d'identification ont été envoyés par courrier à tous les bénéficiaires. Quiconque qui a déjà créé un compte (bénéficiaires ou participants) sur le site internet de la Caisse pourra utiliser le service disponible sur le site de la Caisse pour obtenir ce numéro d'identification unique (UID).

invitons à lire ce rapport si vous souhaitez connaître de près les questions dont a débattu le Comité ainsi que les recommandations qu'il a formulées.

Rémunération considérée aux fins de la pension

Le nouvel ensemble de prestations approuvé par l'Assemblée générale, tel que défini par la Commission de la fonction publique internationale, prévoit un nouveau barème des traitements et un nouveau barème de la rémunération considérée aux fins de la pension qui prendront effet à compter du 1er janvier 2017. La rémunération considérée aux fins de la pension pour tous les membres du personnel entrés en fonction avant le 1er janvier 2017 restera inchangée ou augmentera légèrement. Aucun fonctionnaire ne subira une baisse de la rémunération considérée aux fins de la pension au cours de la transition vers le nouveau barème. Pour consulter la déclaration complète de la Caisse, rendez-vous sur **unjspf.org**.

Visites aux lieux d'affectation

En novembre dernier, des membres du personnel du Groupe des services aux clients ont rendu visite à l'ONUCI (Côte d'Ivoire) et à la MINUL (Libéria) pour s'entretenir avec les fonctionnaires concernés des opérations de maintien de la paix. La délégation composée de deux personnes a rencontré des centaines de membres du personnel. Elle a tenu plusieurs réunions générales en anglais et en français, ainsi que des rencontres individuelles et des réunions de groupe de discussion à l'intention du personnel qui quittera l'Organisation dans les prochaines semaines ou les mois à venir. Elle s'est également entretenue avec le personnel des ressources humaines de la mission afin de répondre aux questions concernant la cessation de service et le départ à la retraite.

Entre 600 et 700 membres du personnel de l'ONUCI (300 en juin 2016) vont quitter leurs fonctions d'ici la fin 2016, alors que le personnel restant cessera son service entre mars et juin 2017. S'agissant de la MINUL, 200 fonctionnaires ont quitté leurs fonctions en juin 2016, et un plus grand nombre encore suivra cette tendance au cours des six premiers mois de 2017.

En collaboration avec le Département de l'appui aux missions, la Caisse a prévu de se rendre en Afghanistan, en Iraq, au Koweït, au Liban, au Soudan du Sud, au Darfour, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo durant le premier semestre de 2017.

Le Fonds de secours de la Caisse vient en aide aux retraités haïtiens

À la suite du passage de l'ouragan Matthew, la Caisse est venue en aide aux retraités et aux bénéficiaires résidant officiellement en Haïti en autorisant le versement unique d'un montant fixe à tous ceux qui ont été touchés par l'ouragan. On trouvera des informations sur la manière de solliciter cette aide d'urgence sur le site Web de la Caisse.

Le Fonds de secours a été créé en 1973 pour apporter rapidement une aide financière aux retraités et aux bénéficiaires faisant face à des circonstances exceptionnelles les mettant à rude épreuve. Tout retraité ou bénéficiaire de n'importe quel pays peut solliciter l'aide du Fonds de secours.

Rapport de classement chronologique

Le nouveau système intégré d'administration des pensions permet à la Caisse d'émettre un rapport indiquant le temps qui s'est écoulé entre le moment où un membre du personnel a quitté ses fonctions et le moment où elle a reçu tous les documents requis pour traiter le dossier. Généralement, certains organismes employeurs mettent beaucoup de temps à envoyer à la Caisse les documents de cessation de service, car elles ne les communiquent qu'une fois les questions de gestion des ressources humaines et de paie relatives au fonctionnaire concerné sont réglées. La Caisse s'efforce alors de mettre en place un outil qui permettra aux membres du personnel quittant l'Organisation de savoir quand l'ensemble des documents les concernant a été transmis à la Caisse via le portail libre-service. Elle espère que cet outil sera disponible au cours du premier semestre 2017.

Évaluation actuarielle

La dernière évaluation actuarielle de la Caisse, qui est réalisée tous les deux ans, a été confirmée par l'actuaire-conseil et le Comité d'actuaires au cours de la réunion de 2016 du Comité mixte. Elle fait apparaître un excédent égal à 0,16 % de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension. Le Comité mixte se félicite de ce résultat très encourageant, qui montre que la Caisse dispose actuellement de moyens financiers solides.

La Caisse arrivant à maturité, ce qui signifie que le nombre de retraités augmente plus vite que le nombre de nouveaux participants, elle dépendra de plus en plus des revenus découlant des investissements de ses avoirs. Afin de maintenir la solidité des moyens financiers de la Caisse, le Comité d'actuaires et l'actuaire-conseil ont confirmé qu'il était nécessaire que les investissements des avoirs atteignent un taux réel de rendement à long terme de 3,5 %.

Au 30 novembre 2016, la valeur de réalisation des avoirs de la Caisse s'établissait à 53,62 milliards de dollars des États-Unis.

L'évaluation actuarielle de la Caisse, été confirmée par l'actuaire-conseil au 31 décembre 2015, qui a révélé un excèdent a 0,16% de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension. Ceci représente une amélioration du déficit de 0, 72% de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension au 31 décembre 2013. De plus, les résultats de l'évaluation actuelle continuent avec la tendance positive depuis l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2011. La Caisse est l'une des rares caisses de retraite au monde pourvues de moyens financiers solides ayant des plans de prestations bien définis.

Une tendance à la baisse a été renversée et une gouvernance renforcée.

Informations sur le nouveau site Web

Certains membres du personnel le trouvent quelque peu vieillot, tandis que d'autres estiment qu'il n'est pas assez intuitif. L'ergonomie et le design du site Web de la Caisse ne semblent pas faire l'unanimité parmi les membres du personnel. Depuis septembre, la Caisse travaille donc sur la refonte du site, qui sera plus intuitif, moderne, complet et consultable sur smartphone et tablette. Le lancement de ce nouveau site Web est prévu pour fin janvier 2017. Le site sera accessible, bien que la révision de son contenu prendra quelques mois. L'objectif est de s'assurer que les visiteurs y trouvent tout ce dont ils ont besoin rapidement et facilement.